– XXXIV –

QUELQUES PARTICULARITÉS DES MANUSCRITS COPIÉS EN CRÈTE AVANT LE MILIEU DU XV^e SIÈCLE*

92

Sommaire. — Par l'étude codicologique des manuscrits grecs copiés en Crète depuis le XIII^e siècle jusqu'au milieu du XV^e siècle, on peut déterminer plusieurs particularités, dont la connaissance permettra qu'on attribue à la Crète d'autres manuscrits non localisés.

Si l'activité des centres de copie crétois dans la seconde moitié du XV^e siècle est maintenant bien connue, grâce aux travaux de H. Fränkel (Apollonios de Rhodes), de J. E. Powell (Thucydide) et surtout de M. Wittek (l'atelier de Michel Apostolis), il ne faudrait pas croire qu'on n'a pas copié de manuscrits en Crète avant la chute de Constantinople et l'arrivée des réfugiés. Le plus ancien manuscrit daté que l'on puisse attribuer à l'île est le *Palatinus Vaticanus gr.* 259, un recueil d'homélies de saint Jean Chrysostome copié en 1054 par le prêtre Nicéphore[1]. Deux manuscrits datés du XII^e siècle sont localisés dans l'île, le *Vindobonensis theol. gr.* 89, de l'an 1129, et le *Palatinus Vaticanus gr.* 13, de l'an 1167. Aucun témoin daté du XIII^e siècle ne paraît nous être parvenu et il faut attendre le début du XIV^e siècle pour trouver de nouveau un manuscrit daté copié en Crète.

Depuis les premières productions, qui avaient suivi la reconquête de l'île par Nicéphore Phocas, un bouleversement politique s'était produit : la Crète, attribuée à Boniface de Montferrat dans le partage de 1204, avait été immédiatement cédée par lui à Venise, le 12 août 1204 ; malgré révoltes, insurrections et soulèvements, la colonisation vénitienne s'établit solidement et exerça son influence même sur des domaines aussi particuliers que celui de la copie des livres : les premiers manuscrits copiés en Crète, un siècle il est vrai après l'établissement de la domination vénitienne, présentent, par rapport aux manuscrits byzantins proprement dits, un certain nombre d'innovations techniques d'origine italienne.

Rien de plus significatif à cet égard que les produits d'un réfugié, Michel Louloudès, né à Éphèse et qui dut quitter sa patrie en 1305 sous la 93
pression des Turcs. Déjà copiste professionnel, Michel avait copié à Éphèse, en 1299, le *Parisinus gr.* 2207 (Paul d'Égine), suivant les normes en usage dans l'Empire byzantin. Quelques années plus tard, il exerce sa profession

* *Πεπραγμένα του Β' Διεθνούς Κρητολογικού συνεδρίου. Γ', Τμήμα μεσαιωνολογικόν*, Αθήναι 1968, p. 92-95.

1. La ville où ce manuscrit a été copié semble bien être Gortyne.

en Crète tout en poursuivant une carrière ecclésiastique : en 1306, comme lecteur, il transcrit le *Marcianus gr*. 292 (Paul d'Égine) ; en 1313, il est prêtre et achève la copie du *Londiniensis Arundel* 523 (Constantin Manassès) ; à une date indéterminée, mais probablement postérieure car il se qualifie, dans la souscription, de prêtre et protopsalte de l'église de Crète, il copie le *Vindobonensis theol. gr*. 311 (Psautier avec le commentaire du pseudo-Origène). À la différence des autres manuscrits, copiés sur papier, ce dernier est fait de vélin et sa confection présente des particularités notables. Les vingt-deux premiers quaternions sont préparés de telle façon que l'extérieur du cahier (ff. 1[r] et 8[v]) soit constitué par le côté fleur du parchemin, et non par le côté chair, comme il est d'usage dans les manuscrits byzantins. Au lieu d'être tracée à la pointe sèche, la réglure, qui ne comporte pas de linéation, est faite à la mine de plomb tantôt sur une face des folios, tantôt sur les deux. Ce dernier usage est incontestablement emprunté aux scriptoria occidentaux. Quant à la confection des cahiers, la primauté donnée au côté fleur du parchemin est normale pour les manuscrits copiés dans l'Italie méridionale dès le x[e] siècle, sous l'influence des habitudes des centres de copie du reste de la péninsule ; inconnue dans l'Empire byzantin proprement dit, elle apparaît aux xiii[e] et xiv[e] siècles pour des manuscrits copiés dans les possessions latines, qu'il s'agisse de la Crète sous la domination vénitienne ou, par exemple, de Corfou en un temps où l'île dépendait de la maison angevine de Naples et de Morée (c'est le cas d'un psautier [*Vindobonensis theol. gr*. 236] transcrit en 1370 par Démétrios Skylitzès ὁ Μαλάκης, notaire de Corfou).

Une autre particularité des manuscrits crétois est le mélange du papier et du parchemin. Les Byzantins ont employé très tôt le papier, importé de régions soumises aux Arabes, pour en faire des documents aussi bien que des livres. Le papier n'a pas connu un succès aussi rapide en Occident, du moins pour la confection des livres, et il n'a jamais concurrencé le parchemin pour les documents. Quand on se décidait à l'utiliser pour un livre, on le mêlait souvent au parchemin, de façon à renforcer les cahiers ; le feuillet interne, quelquefois, et, toujours, le feuillet externe étaient faits de parchemin, de façon à mieux protéger les feuillets de papier de l'usure causée par le fil de couture, une fois le livre relié. Cet usage apparaît d'abord dans l'Italie
94 méridionale, où il s'agit d'ailleurs plutôt, au début, d'insérer un feuillet de papier au milieu d'un cahier de parchemin, mais il se rencontre un peu plus tard dans les manuscrits copiés en Crète et en Morée : Théodore Hagiopétrite, qui transcrivit pendant une quarantaine d'années tant de manuscrits du Nouveau Testament, a utilisé dans le *Vaticanus gr*. 644 (Commentaire de Théophylacte sur les quatre évangiles), achevé en 1279-1280, des cahiers dont seul le feuillet extérieur était de parchemin, les autres étant de papier. La composition des cahiers est la même dans le *Vaticanus gr*. 106 (ff. 9-257 : Collection rhétorique), de 1251, dans le *Vaticanus gr.* 10 (Lexique de Zonaras), daté de 1253, dans le *Vaticanus gr*. 827 (ff. 145-200 et 221-238 : Zonaras), de la fin du xiii[e] siècle, dans le *Cantabrigiensis*